

## LA FONDATION MOTRICE

Pour répondre aux attentes des personnes touchées par l'IMC/PC et de leur famille, 3 associations ont créé La Fondation Motrice.

Sa vocation : donner une impulsion forte et ambitieuse à la recherche sur le premier handicap moteur de l'enfant en comblant progressivement les carences observées dans ce domaine.

La Fondation a obtenu la reconnaissance d'utilité publique par décret (4 juillet 2006).

Ses missions :

1. Promouvoir et soutenir la recherche et l'innovation relatives à l'infirmité motrice cérébrale dans son acception la plus large (paralysie cérébrale). Les champs de ces recherches concernent les sciences médicales et biomédicales, les sciences sociales et humaines, les sciences de l'éducation, la recherche technologique et les sciences de l'ingénieur et plus largement tout ce qui peut contribuer à la prévention et l'amélioration de la situation et de la qualité de vie des infirmes moteurs cérébraux.
2. Œuvrer pour l'amélioration de la qualité des soins, la diffusion des bonnes pratiques et le développement des connaissances. La recherche n'est utile que si elle se traduit dans la vie de ceux qui en ont besoin.